

Prochainement, la CPAM de la Charente-Maritime recevra les assurés au CIAS de Saint Jean d'Angély.



Crédit photo : CDC Vals de Saintonge

Les assurés seront prochainement reçus, sur rendez-vous, au Centre intercommunal d'action sociale situé à Saint Jean d'Angély, 3 rue de Dampierre.

Des rendez-vous pour une prise en charge attentionnée

La Caisse primaire d'assurance maladie recevra, dès le 4 septembre prochain, les assurés sur rendez-vous dans les locaux du CIAS, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

La prise de rendez-vous s'effectue très simplement en appelant le 36 46 (Service 0,06€/min + prix appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, en agence auprès d'un technicien conseil de l'Assurance Maladie, ou encore depuis son compte ameli, en sélectionnant l'un des deux

motifs au choix : « Demande de Couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) / Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) » ou « Arrêt de travail / Indemnités journalières ».

Un espace informatique est disponible dans les locaux du CIAS.

Depuis les 2 postes informatiques disponibles, l'assuré peut, seul ou accompagné, se connecter gratuitement à son compte ameli.

Il peut ainsi réaliser ses démarches les plus courantes et/ou accéder à des services pratiques tels que :

- la consultation de ses remboursements,
- l'échange de mails avec la CPAM, avec réponse sous 48 heures,
- le téléchargement d'attestations de droit ou d'indemnités journalières,
- la commande de carte européenne d'Assurance Maladie,
- le suivi de la commande de sa carte Vitale,
- la déclaration de naissance de son enfant,
- le suivi du traitement de son arrêt de travail, etc.

Les services du compte ameli sont également disponibles sur smartphone¹. L'application du compte ameli propose notamment un affichage optimisé de l'attestation de Tiers payant intégral Aide au paiement d'une complémentaire santé.

L'assuré peut également accéder aux sites internet de la Caisse d'allocations familiales (caf.fr) et de Pôle emploi (pole-emploi.fr).

Une adresse unique pour nous écrire

Les courriers, feuilles de soins papier, formulaires ou demandes de Couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) / Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), doivent être adressés à :

CPAM DE LA CHARENTE MARITIME
55 RUE DE SUEDE
CS 70507
17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

Les avis d'arrêt de travail doivent être adressés dans un délai 48 heures au service médical du secteur de résidence, soit pour Saint Jean d'Angély :

ECHELON LOCAL DU SERVICE MEDICAL DE SAINTES
4 RUE RENE CASSIN
17114 SAINTES CEDEX.

Le numéro de Sécurité sociale doit être précisé sur tous les documents envoyés.

¹ Application disponible dans les stores de téléchargement Google Play et App Store.